



**PRÉVENTION DES INFECTIONS TRANSMISSIBLES
SEXUELLEMENT ET PAR LE SANG**

Ce sous-centre regroupe les activités de prévention des infections par le VIH/sida, le VHC et les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS).

ACTIVITÉS

Auprès des jeunes, des clientèles appartenant aux groupes à risque et des clientèles vulnérables socialement :

- *Activités d'information et de prévention des ITSS en milieu scolaire postsecondaire, éducation aux adultes et dans les autres milieux de vie (par exemple : maisons de jeunes, etc.).*
- *Activités de prévention des ITSS (par exemple : accès aux condoms, prévention du passage à l'injection et éducation).*
- *Activités de soutien des organismes communautaires du réseau local qui interviennent en prévention des ITSS.*
- *Activités d'organisation de services d'accès au matériel d'injection stérile et de récupération des seringues usagées.*
- *Services intégrés de dépistage et de prévention des ITSS (SIDEPE).*
- *Services d'injection supervisée pour les utilisateurs de drogues dans les régions visées.*

COÛTS

MAIN-D'OEUVRE

- *Salaires*
- *Avantages sociaux généraux*
- *Avantages sociaux particuliers*
- *Charges sociales*

**PRÉVENTION DES INFECTIONS TRANSMISSIBLES
SEXUELLEMENT ET PAR LE SANG**

AUTRES CHARGES DIRECTES

- Services achetés
- Fournitures et autres charges :
 - ~ fournitures médicales
 - ~ imprimés et documentation spécifiques à ce centre d'activités
 - ~ frais d'utilisation d'un service cellulaire et de téléavertisseurs
 - ~ frais de déplacement du personnel affecté à ce centre d'activités
 - ~ frais de congrès et colloques
 - ~ achat ou location de mobilier et d'équipement non capitalisables et non financés par les enveloppes décentralisées
 - ~ fournitures et charges diverses

Notes:

1. Les notes inscrites au c/a 4130 s'appliquent à ce s-c/a le cas échéant.
 2. Les charges reliées aux activités en milieux scolaires primaire et secondaire (en association ou non avec l'approche École en santé) demeurent dans le c/a 4114 – Développement, adoption et intégration sociales, jeunes (6 à 17 ans) et leur famille.
-

**PRÉVENTION DES INFECTIONS TRANSMISSIBLES
SEXUELLEMENT ET PAR LE SANG**

UNITÉ DE MESURE B) L'usager

Définition et relevé

Toute personne à qui des services sont fournis et qui a un dossier.

L'usager qui se présente plus d'une fois pour recevoir des services dispensés dans un même s-c/a est compté une seule fois au cours de l'exercice.

L'usager qui se présente pour recevoir des services dispensés dans des centres (non subdivisés en sous-centres) ou sous-centres d'activités différents est compté une fois pour chacun de ces centres ou sous-centres d'activités.

Le nombre total d'usagers est établi pour l'exercice allant du 1^{er} avril au 31 mars.

La direction de l'établissement doit prévoir un formulaire ou un registre où l'on inscrit périodiquement, au minimum, les informations suivantes :

- La date
- Le numéro de dossier et/ou le nom de l'usager
- La signature du praticien